

## Comité d'Établissement

### Echos des Réunions CE des 26/11/14 et 2/12/14

Tableau du plan de charge fourni par la direction.

SECTEURS	Déc.				Moyen	Jan-15	Fev-15	Observations
	S 49	S 50	S 51	S 52				
St Hélène	8	8	8	8	8	8	VSD jusqu'à fin de semaine 49	
Prépa matière première	21	21	21	21	21	21		
CTD	7	7	7	7	7	7		
BIO	6	6	6	6	6	6		
Préparation structures	8	8	8	8	8	8		
Malaxage & coulée	40	40	40	40	40	40		
Finition	14	14	14	14	14	14		
CND	6	6	6	6	6	6		
Laboratoires LBM+LEE	21	21	21	21	21	21		
Laboratoires LA	15	15	15	15	15	15		
C.E.P(ou SA)	53	53	53	53	53	53		
<b>Total charge</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>	<b>199</b>		
Détachés (hors P+SA)	3	3	3	3	3	3		
Indisponible	4	4	4	4	4	4		
Prêt	0	0	0	0	0	0		
Effectif inscrit ESM	186	186	186	186	186	186		
Besoin extérieur	20	20	20	20	20	20		
<b>Effectif total</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	<b>206</b>		
<b>Ecart effectif / charge</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

#### Situation économique et de l'emploi :

Selon la direction, la production est nominale jusqu'à la fin de l'année. Les élus SUD ont évoqué la situation des intérimaires, notamment au CEP et les 2 postes non pourvus au Matières premières.

La direction justifie les postes non pourvus par un changement de situation. Une baisse d'activité liée au Mistral pourrait entraîner 4 ou 6 mutations du Haillan vers St Médard.

De manière générale, au-delà des divergences sur la prudence du niveau d'embauches pour la charge à venir, SUD a dénoncé le non renouvellement de postes pérennes occupés par des salariés reconnu pour leurs compétences.

Ce gel des embauches systématique et aveugle va nuire au bon fonctionnement et à l'activité de l'entreprise. En ne pérennisant pas ces postes la DRH met notre activité en danger.

On a pour exemple la situation catastrophique qu'a engendrée cette politique SAFRAN d'organiser la perte de compétences dans le secteur des tuyères qui n'arrive plus à livrer. La solution de la direction ? Travailler le dimanche...

**CEP :** Le responsable du secteur a clairement dit qu'une fois les VSD terminés, la charge ne justifierait plus l'emploi d'intérimaires. Les élus SUD ont demandé que les mêmes intérimaires qui sont formés soient repris lorsque de nouvelles missions auront lieu.

Nous avons ensuite énuméré la longue liste des dysfonctionnements dus à la surcharge de travail à la logistique. Le poste prévu ne palliera pas à cette charge, nous réclamons un poste à temps plein pour l'outillage.

Le responsable secteur nous a affirmé que d'ici 3 semaines, la résolution d'un problème de fournisseur permettrait une situation nominale. Le CHSCT sera au rendez-vous à la rentrée...

Enfin, les élus SUD ont demandé à la direction comment elle avait prévu de reconnaître les compétences accumulées par les conducteurs d'extrudeuses après l'arrêt de l'activité.

Le directeur a dit qu'il sera tenu compte de cette fonction à laquelle est liée le coefficient et la prime de 10 %. A suivre...

**Indices intérimaires** : Beaucoup d'intérimaires sont payés à l'indice (215), en dessous de l'indice les plus bas des salariés en CDI (225). SUD est intervenu pour rappeler que cette situation n'est pas légale et que lorsque nous avons eu ce litige par le passé, l'inspection du travail nous avait donné raison. La situation avait fini par être réglée, nous espérons qu'il s'agit d'une erreur.

Le directeur a dit qu'il se pencherait sur la situation et communiquerait une position claire.

**ATAA** : il y a 4 départs confirmés en décembre, peut être 5.

**Budget 0,15 % 2015** : Nous avons demandé le nombre de personnes concernées, les critères et la date d'application. La direction ne sait pas ...

**Plan Formation 2015** : Les élus SUD ont déclaré que cette commission est devenue une simple « boîte aux lettres » depuis que SAFRAN a repris en main la formation au détriment de l'établissement. Les échanges ne permettent plus des améliorations que nous obtenions (passages AM, coef polyvalents etc...). Nous avons voté contre.

7 voix contre : 4 (SUD) et 3 (CGC).

**Horaire variables à ST** : Nous avons voté pour la partie mise en place de l'Horaire variable tout en demandant une info//consult au CHSCT sur la partie de la nouvelle organisation de l'astreinte.

Après presque 1 an de négociation, nous avons enfin obtenu la demande du personnel de ST tout en respectant le temps de repos des astreintes.

Il y a eu 6 réunions avec les organisations syndicales et lors de la 5<sup>ème</sup> réunion (qui devait être la dernière) les élus SUD sont restés ferme

en refusant le projet d'éponger les récupérations avec l'horaire variable. Finalement, c'est la proposition du personnel portée par SUD qui a abouti. Moralité : Parfois, la détermination finit par payer

7 voix pour : 4 (SUD) et 3 (CGC).

**Projet HERO, partie information** : Ce projet a pour but de traiter tout ce qui concerne la gestion de l'entreprise dans un seul logiciel : SAP.

Cela aura des implications sur 79 métiers et impactera 1800 salariés sur les 2300 HERAKLES. Sur St Médard, 600 personnes devraient être impactées. La présentation qui visait à nous « rassurer » n'a pas atteint son objectif.

Ce que nous comprenons avec le niveau d'information actuel est qu'il pourrait y avoir de très lourdes conséquences sur l'organisation du travail et l'évolution des tâches de chacun. Nous nous interrogeons également sur l'impact en termes d'effectifs et sur la sécurité.

Ce projet semble être celui qui a le plus gros impact sur l'établissement depuis la fusion. La direction fixe l'objectif d'une mise en place pour Septembre 2015. Le projet HERO est donc devenu l'affaire à suivre...

**RTT** : La direction a bien précisé que toutes les RTT doivent être soldées ou mises en CET. Les élus SUD ont donc précisé que la direction ne pouvait pas refuser les demandes de poser ces RTT.

**Logement** : Nous avons demandé que la direction de St Médard informe les salariés des possibilités de prêts (2 Millions € alloués sur HERAKLES).

**CA HERAKLES** : La direction a convoqué un Conseil d'Administration HERAKLES en urgence Lundi 1<sup>er</sup> décembre pour débloquer les mesures financières permettant la mise en place de la JV Airbus/Safran.

L'administrateur SUD a lu une déclaration expliquant que les informations permettant de donner un avis éclairé n'ont pas été fournies par la direction et que nous ne pouvions donc participer à ce vote tronqué. La CGC a voté pour.

**CHSCT** : Pascal Perez (SUD) a été élu par le collège DP/CE en remplacement de Xavier Dumercq suite à son Départ ATAA.

Candidat CGC : E.Llorca , 6 voix ( 5 CGC, 1 CFDT).

Candidat SUD : P. Perez, 9 voix (SUD).